

## Pension alimentaire pour enfant mineur

## Par murielle76, le 14/10/2008 à 22:10

j'ai été comdamné a versé une pension alimentaire pour enfant mineur a mon ex amie en 1991 maintenant mon enfant a 18 ans , est toujours domicilié chez sa mère, mais est plus souvent chez son copain et chez moi

est ce que je, peux arréter de verser la pension a sa mamman, si non est ce que je peux verser la pension a mon enfant directement cordialement